



KaVo. Dental Excellence.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange KaVo Oxygenal 6

Numéro d'enregistrement REACH -

Code du produit 0.489.3451

Date de la première publication le 24-avril-2012

Numéro de version 1,0

Utilisation du produit utilisation professionnelle

Date de révision le 24-avril-2012

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Kaltenbach & Voigt GmbH

Adresse Bismarckring 39
D-88400 Biberach
Allemagne

Numéro de téléphone +49 (0) 7351 56-0

Télécopie +49 (0) 7351 1488

Personne de contact Peter Fischer

Numéro de téléphone +49 (0) 175 30 57725

E-mail peter.fischer@bayer.com

Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 7351 56 4000

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification Xi;R36

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Irritant pour les yeux.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Non disponible.

Principaux symptômes Effets irritants.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements



Irritant

Phrases R R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S

S3 Conserver dans un endroit frais.
S23 Ne pas respirer les gaz/émanations/vapeurs/aérosols.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S60 Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Sans objet.

Autres dangers

Non affecté.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS / Numéro CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
PEROXYDE D'HYDROGENE (EAU OXYGENEE)	< 8	7722-84-1 231-765-0	-	008-003-00-9	
Classification :	O;R8, R5, C;R35, Xn;R20/22				

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation. Appeler immédiatement un médecin.

Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

Contact avec la peau

Enlever et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter immédiatement un médecin. Laver séparément les vêtements avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Non disponible.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non disponible.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir le personnel inutile éloigné. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter tout contact avec la peau et toute inhalation des vapeurs pendant l'élimination des matières déversées. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

Pour les secouristes

Toutes les actions doivent être envisagées sans entraîner de risque pour les personnes. Tenir le personnel inutile éloigné. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éloigner toute source d'inflammation. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Ne pas décharger dans l'environnement.

Déversements importants : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte et mettre dans un récipient pour déchets chimiques. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éliminer toute source d'ignition. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Keep separated from foodstuff, acids and bases. Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
PEROXYDE DHYDROGENE (EAU OXYGENEE) (7722-84-1)	VME	1,5 mg/m3
		1 ppm

UE

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques

UE

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

France

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

DNEL

Non disponible.

PNEC

Non disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection/masque facial. (DIN EN 166)
Protection de la peau	
- Protection des mains	Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc nitrile. (DIN EN 374)
- Divers	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Se laver les mains après l'usage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	5
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	23 mBar
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Densité	1,03 g/cm ³ (DIN 51757) @ 20°C
Solubilité (dans l'eau)	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Densité apparente	Sans objet.

Point d'écoulement	Sans objet.
Viscosité	Non disponible.
Température pour la viscosité	Non disponible.
COV (% en poids)	Non disponible.
Pourcent volatils	Non disponible.
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Éviter le contact avec les agents réducteurs forts.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur.
Matières incompatibles	Bases. Acides. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Produits de décomposition dangereux	L'oxygène.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Non disponible.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Symptômes	Effets irritants.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.
Blessure ou irritation grave des yeux	Effet irritant.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagenicité des cellules germinales	Donnée inconnue.
Cancérogénicité	Donnée inconnue.
Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité	Non disponible.

Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Les méthodes d'élimination / d'information	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

DÉCISION DE LA COMMISSION 2000/479/CE concernant la création d'un registre européen des émissions de polluants (EPER)

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate

N'est pas listé.

Autres réglementations	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.
Réglementations nationales	Non disponible.
Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations	Non disponible.
Références	Non disponible.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Non disponible.
Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3	R5 Peut exploser sous l'effet de la chaleur. R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R35 Provoque de graves brûlures. R36 Irritant pour les yeux.
Informations de révision	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples Informations réglementaires : DÉCLARATIONS DE SÉCURITÉ
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
Date d'émission	Non disponible.
Date de révision	le 24-avril-2012
Date d'impression	le 24-avril-2012